

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, MARDI 29 JUIN 2021, 20.00 HEURES, SALLE DE SPECTACLES

Président : M. Nicolas LOVY, Président des assemblées communales

Secrétaire : Mme Laura RICH, Secrétaire communale

Scrutateurs : Mme Gisèle BRAHIER et M. Gaël BEUCHAT

REGISTRE DES ELECTEURS

25 ayants droit étaient présents.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2020 :
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires
 - b) Approuver les comptes
3. Information sur les dépenses imprévues du compte administratif en 2021, en concordance avec l'art. 37 du règlement communal d'organisation.
4. Divers et informations.

Ouverture

M. le Président Nicolas Lovy, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 22 du 17 juin 2021 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

M. Aubin Montavon, conseiller communal, est excusé à l'assemblée communale de ce soir.

La personne suivante présente ce jour ne bénéficie pas du droit de vote :

- M. Thomas Le Meur, journaliste au Quotidien Jurassien

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir Mme Gisèle Brahier et M. Gaël Beuchat.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 23 mars 2021 est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, Mme Laura Rich. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet.

2. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2020 :

Rapporteur : M. Norbert Goffinet, conseiller communal et M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal

M. Norbert Goffinet débute par une présentation de la situation générale de Courtételle.

1. Informations générales

Situation financière	2020	2019	2018	Appréciation/situation
Nombre d'habitants	2653	2651	2580	
Quotité d'impôt	1.65	1.65	1.65	Très basse
Dette	10'391'906.—	10'533'803.—	10'795'900.—	
Dette par habitant	3'917.—	3'973.—	4'000.—	Bien basse
Remboursement annuel	759'674.—	803'341.—	450'000.—	
Possibilité d'investir sans emprunter (marge d'autofinancement)	486'979.—	603'185.—	590'000.—	Très bonne
Investissements nets 2020 (avec les services)	1'170'459.—	448'697.—	824'300.—	
Impôts 2020 (avant la péréquation financière)	6'492'283.—	6'797'941.—	6'955'000.—	
Dépenses instruction + social	5'407'139.—	5'176'387.—	5'280'400.—	
Autres dépenses de fonctionnement	1'440'813.—	1'376'904.—	1'433'500.—	

2. Incidences financières sur comptes 2020

Eléments qui affectent les comptes 2020

- La pandémie du Covid-19, avec ses premiers effets
- La RFFA + RPT Cantons-Communes (nouvelle répartition des charges)
- Le passage des comptes en MCH2 (dépréciations, affectations différentes au plan comptable, affectations à réserve de politique budgétaire)
- Une partie des charges du complexe scolaire I
- La sécurité de l'approvisionnement en eau (fuites diverses et réparations multiples)

3. Incidences financières à venir

Eléments qui affecteront les comptes 2021 et des années suivantes

- La pandémie du Covid-19, avec ses effets différés (recettes fiscales, charges sociales et de santé)
- La RFFA + RPT Cantons-Communes (nouvelle répartition des charges dès 2020)
- Le passage des comptes en MCH2 (dès 2020 et retombées subséquentes)
- Le nouveau complexe scolaire II
- La sécurité de l'approvisionnement en eau

Le Conseil communal propose d'accepter l'entrée en matière, tant pour les dépassements budgétaires que pour l'approbation des comptes.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

a) Ratifier les dépassements budgétaires

2122.31040.00 : Matériel de bureau, moyens d'enseignement, E.P.

Budget 2020	63'900.—
Comptes 2020	74'720.30
Dépassement	10'820.30

Explications par M. Hervé Cattin : D'avantage de photocopies effectuées (en raison du Covid-19 et semi-confinement) + sous-estimation des dépenses lors de l'établissement du budget annuel (de plus en plus de supports de cours sont soumis sous format numérique par le Service de l'enseignement à l'école).

7106.31430.00 : Prestations de tiers pour l'entretien des réseaux

Budget 2020	68'700.—
Comptes 2020	101'123.01
Dépassement	32'423.01

Explications par M. Jean-Claude Finger : Une fuite d'eau est intervenue à la rue de la Rauracie à Courfaivre. Il s'agit de la conduite de transport, montant : Fr. 25'524.90. En plus, une surtension ou court-circuit s'est produit aux pompes de la station de filtrage du Centre Rencontres à Courfaivre (Courtételle est copropriétaire de cette station de pompage), coût Fr. 18'000.-. A relever que l'Helvetia Assurances nous a versé une indemnité unique de Fr. 13'000.- pour ce sinistre (montant comptabilisé sous n° 7106.42606.00).

Discussion :

Un citoyen demande des précisions :

Réseau courant du village, on paye l'intégralité. L'autre réseau, réservoir et conduite, intercommunal.

Une convention est signée entre Courtételle et Haute-Sorne où il est stipulé que le financement est assuré pour le 60% par Courtételle et 40% Haute-Sorne.

Décision : L'assemblée communale approuve à l'unanimité les dépassements budgétaires.

b) Approuver les comptes

M. Norbert Goffinet reprend la présentation des comptes 2020.

Récapitulatif du compte de fonctionnement :

Selon MCH 2 (-) = charges / (+) = revenus				
Rubrique	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Evolution 2019-2020
0. Administration générale	- 749'773.—	- 703'605.—	- 1'075'170.—	↘ Amélioration
1. Ordre et sécurité publics - Défense	23'362.—	- 19'385.—	- 16'124.—	↘ Amélioration
2. Formation	- 3'443'468.—	- 3'506'335.—	- 3'322'942.—	↗ Péjoration
3. Culture - Sports - Loisirs - Eglises	- 283'260.—	- 313'050.—	- 217'723.—	↗ Péjoration
4. Santé	- 26'699.—	- 22'100.—	- 8'036.—	↗ Péjoration
5. Prévoyance sociale	- 1'963'671.—	- 2'164'150.—	- 1'720'030.—	↗ Péjoration
6. Trafic - Transports - Télécommunications	- 381'081.—	- 380'360.—	- 229'059.—	↗ Péjoration
7. Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	59'648.—	7'924.—	224'527.—	↘ Péjoration
8. Economie publique	6'591.—	- 5'490.—	72'114.—	↘ Péjoration
9. Finances - Impôts	6'791'871.—	6'927'456.—	6'250'142.—	↘ Amélioration
Total déficit (-) / bénéfice (+)	33'520.—	- 179'095.—	42'300.—	→ Stabilité

Parts relatives des charges

Concernant la part relative aux charges, 50 % sont liées à la formation. En y ajoutant celles de l'action sociale, elles représentent 78% des charges totales qui sont liées, sans décision de la Commune sur ces postes.

Les impôts sur le revenu et la fortune représentent environ 83% du total des recettes provenant des différentes rubriques.

Financements spéciaux et fonds du capital propre, rubrique 9991 (anciennement services communaux) et réserves de la politique budgétaire

Financements spéciaux (rubrique)	Comptes résultats 2020	Evolution 2019 - 2020	Fonds du capital 2020 (rubrique bilan 2900)
Prélèvement pour déchets	- 10'084.—	↘	59'645.—
Dissolution de la provision route Châtillon	- 30'000.—	↘	0.—

Mensurations cadastrales	17'623.—	↗	266'220.—
Canalisations et installations d'épuration	164'485.—	↗	951'681.—
Service des eaux	43'369.—	↗	559'400.—
Service gaz	34'944.—	↗	435'137.—
Fonds des digues	32'312.—	↗	211'805.—
Chemins vicinaux	- 490.—	↗	43'706.—
Réserves de la politique budgétaire			362'808.— (rubrique du bilan 294)

Comptes de la bourgeoisie

Selon MCH 2 (-) = charges / (+) = revenus				
Rubrique	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Evolution 2019-2020
0. Administration générale	- 12'331.—	- 16'200.—	- 10'889.—	↘ Amélioration
6. Trafic - Transports - Télécommunications	0.—	500.—	0.—	↗ Péjoration
8. Economie publique	14'688.—	17'740.—	22'160.—	↘ Péjoration
9. Finances - Impôts	- 4'214.—	- 1'150.—	- 11'270.—	↘ Amélioration
Total déficit (-) / bénéfice (+)	- 1'857.—	- 110.—	0.—	→ Stabilité

Compte d'investissements

Montant total de Fr. 1'170'459.-, se trouvant selon MCH 2 sous rubrique « 9990 Clôture – compte général » (p. 51).

Investissements 2020		
Rue de la Tuilerie	Réfection (chaussée, canalisations, eau potable)	27'880.—
Revitalisation du ruisseau de Châtillon	Etudes complémentaires, étude du projet et direction des travaux, travaux de génie civil et travaux paysagers	648'879.—
Projet scolaire 1 (Rox et Rouky)	Etudes préliminaires et concours avec déduction de la subvention accordée par l'Etat	320'087.—
Commission temporaire CS 2	Jetons de présence et frais d'études initiaux en 2020 (rappel crédit voté de Fr. 30'000.-)	8'581.—
Nouvelle balayeuse Bucher City	Acquisition	146'602.—
Approvisionnement en eau d'appoint	Compléments d'eau fournis par communes voisines	9'900.—
Viabilisation « Dos le Môtie »	Prestations finales et convenues avec Joliat SA	5'049.—
Rue des Condemennes	Travaux de finitions	1'200.—
Rue des Condemennes	Travaux de finitions pour eau potable	2'281.—

Indicateurs financiers (appréciation selon canton)

I. Quotient d'endettement net de 16.24 = faible endettement net (rapport entre endettement net et impôts PP et PM et péréquation)

II. Degré d'autofinancement de 41.61 = problématique (rapport entre autofinancement et investissements nets)

III. Quotité de la charge des intérêts de 0.75 = charge très faible (rapport entre charge nette et revenus courants * 100)

IV. Dette brute par rapport aux revenus de 96.36 = bon (rapport entre dette brute et revenus courants * 100)

V. Quotité d'investissement de 13.41 = importance moyenne (rapport entre investissements bruts et charges globales * 100)

VI. Quotité de la charge financière de 6.92 = charge supportable (rapport entre charge financière et revenus courants * 100)

VII. Endettement net en francs par habitant de 386.30 = endettement faible (rapport entre endettement net et population)

VIII. Capacité d'autofinancement de 6.88 = faible (rapport entre part autofinancement et revenus courants * 100)

IX. Quotité de la charge des intérêts nets de 0.27 = faible (rapport entre charges financières nettes et revenus fiscaux * 100)

X. Quotient de l'excédent au bilan de 44.58 = moyen (rapport entre excédent au bilan et impôts directs PP et PM et PF * 100)

Bilan au 31.12.2020

Bilan	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Montant total (actif/passif)	21'280'661.—	17'533'377.—	17'758'720.—
Fortune nette	2'812'814.—	2'779'294.—	2'736'994.—
Dettes à moyen et long terme	11'484'688.—	12'576'858.—	10'960'314.—

A.F. : pose la question de savoir à quoi est dû l'augmentation des charges dans les comptes "culture et sport" alors que les budgets ont été bien respectés, en tout cas du côté du centre sportif.

Le caissier lui répond que c'est dû à la dépréciation apportée à la salle de spectacles du à MCH2 (2019 cette dépréciation a été comptabilisé dans un autre chapitre).

Rapport de la fiduciaire Fidag Jura SA.

M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal, fait la lecture du rapport de la fiduciaire Fidag Jura SA. Deux rapports ont été rédigés, l'un pour la Municipalité et le second pour la Bourgeoisie.

Opinion d'audit figurant sur le rapport : « Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et notamment au Décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

M. le Président remercie M. Jean-Claude Jolidon pour la présentation des comptes et la lecture du rapport.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte les comptes 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie à l'unanimité.

3. Information sur les dépenses imprévues du compte administratif en 2021, en concordance avec l'art. 37 du règlement communal d'organisation.

Rapporteur : M. Norbert Goffinet, conseiller communal

Dans le cadre des dépenses imprévues au budget 2021, le Conseil communal souhaitait informer des dépenses imprévues du compte administratif, conformément au règlement d'organisation de la Commune, art. 37, qui autorise le Conseil communal à procéder à des engagements financiers jusqu'à hauteur de Fr. 100'000.-.

Même si l'information à l'assemblée communale n'est obligatoire que pour des montants supérieurs à 10 % de la rubrique budgétaire correspondante et d'un montant est supérieur à Fr. 10'000.-, nous montrons ici un tableau récapitulatif ces dépenses à ce jour.

Il reste donc un montant disponible pour la fin de l'année d'environ 10'719.- pour le 2^{ème} semestre 2020, après les dépenses consenties pour :

Liste des crédits urgents décidés par le Conseil communal, dès le 01.01.2021 :

Nb	Objet	Date	Montant en CHF		Solde disponible
					100'000.—
1	Crédit pour cabane jardin école Eglise 26, classes 1-2H	janv. 21	5'000.—	95'000.—	

2	Crédit changement système informatique du service intercommunal des eaux de Haute-Sorne / Courtételle	janv. 21	7'000.—	88'000.—	
3	Crédit urgent pour réfection toiture bâtiment SIS 6/12, partie basse	févr. 21	38'000.—	50'000.—	
4	Crédit d'évaluation des valeurs vénales du patrimoine administratif (bâtiments Condemennes 15, Clos du Biel, garages Penesse 2)	févr. 21	6'800.—	43'200.—	
5	Acquisition terrain, rue St-Maurice (sans frais géomètre et notaire)	20.04.2021	12'100.—	31'100.—	
6	Cuisine combles bâtiment administratif pour MDE (pour location) y.c. 8.9% réserve	18.05.2021	16'450.—	14'650.—	
7	Grillage tennis	19.05.2021	4'000.—	10'650.—	
	Solde disponible				10'650.—

M. Norbert Goffinet se tient à disposition pour tout complément d'information, comme Mme le Maire ainsi que les autres conseillers communaux en charge des objets traités.

Discussion :

J. C. : De quoi s'agit-il pour l'achat à la rue Saint-Maurice ?

Actuellement, il y a 3 immeubles construits et 3 autres à construire, ce qui ne représente pas moins de 120 logements, et environ le double de véhicules estimé.

Nous avons eu l'opportunité d'acquérir un bout de terrain de l'hoirie Christe, dans le but de faire un rondpoint pour améliorer la sortie du lotissement de la « Basilique ».

Le Canton prend en charge le financement du giratoire mais la Commune doit mettre à disposition un bout de terrain.

4. Divers et informations.

Administration communale

Rapporteur : Mme Christine Gygax, maire

Mme le Maire souhaite donner quelques nouvelles de l'administration communale :

Lors de l'assemblée communale du 8 décembre 2020, la création d'un poste administratif supplémentaire avec un taux d'activité de 50 à 70% a été accepté.

Le Conseil communal a décidé, dans un premier temps, de pourvoir ce poste supplémentaire à l'interne de l'administration communale, à raison de 50%, et pour une durée déterminée de six mois. Ainsi, le taux d'occupation de Mme Anne Willemin est passé de 30%, son taux d'engagement initial, à 80%, du 1^{er} mars au 31 août 2021.

Pour le terme de cette période transitoire de six mois, le Conseil communal a mis au concours ce poste supplémentaire et procédé à une évaluation de la situation.

Quatre personnes ont été auditionnées et nous avons finalement décidé de renouveler notre confiance à Mme Anne Willemin qui a été nommée au poste d'agente administrative à 50%. Dès lors, à partir du 1^{er} septembre 2021, Mme Willemin travaillera à l'administration communale à 80% (30 + 50), sur la base d'un contrat à durée indéterminée. Nous gardons le 20% en réserve, en cas de nécessité.

Au vu des effectifs serrés et de l'important volume de travail, l'administration communale a vécu des moments difficiles et pris du retard. Toutefois, la situation s'est clairement améliorée. Le retard a été rattrapé et le bureau communal fonctionne, aujourd'hui, à satisfaction. Le maître mot de l'administration, c'est l'adaptation.

Les premiers comptes établis selon le modèle comptable harmonisé MCH2 vous ont été présentés ce soir. D'autre part, nous sommes prêts à démarrer avec l'application électronique JURAC pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire des particuliers, dès le 1^{er} juillet prochain.

Nous pensons également mettre en place une gestion électronique des documents dès le mois de janvier 2022.

L'administration fonctionne actuellement avec le personnel suivant :

- un caissier à 100%
- une secrétaire à 100%
- une agente administrative pour le secrétariat et la caisse à 80%
- une agente administrative pour le contrôle des habitants, AVS, impôts à 100%
- et un apprenti employé de commerce

Mme le Maire saisit l'occasion pour adresser ses vifs remerciements, au nom du Conseil communal, à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration communale et tous les employés communaux pour leur engagement, pour le travail accompli et pour les importants efforts fournis au service de la population de notre village.

CS 2

Rapporteur : Mme Christine Gygax, maire

Mme le Maire donne des nouvelles de la Commission du Complexe scolaire 2, connue désormais sous l'abréviation CS2.

La CS2 se retrouvera pour la 10^{ème} fois mardi prochain. Lors de cette séance, nous procéderons à une dernière lecture du rapport final qui sera ensuite adressé au Conseil communal.

Pour rappel, la CS2 a pour mission de soumettre au Conseil communal une ou plusieurs options de réalisation d'un complexe scolaire dont la nécessité est communément admise à Courtételle. A ce jour, nous pouvons dire que la CS2 a très bien rempli son rôle dans la mesure où, les membres ont réussi à se mettre d'accord, après des discussions parfois vives et des concessions de part et d'autre, sur les propositions à formuler.

La Commission a procédé à une analyse approfondie de la situation, en partant des premières réflexions et études du projet scolaire jusqu'aux raisons de l'échec de ce dernier devant le peuple, le 9 février 2020.

La Commission s'est également penchée sur l'analyse des besoins, en prenant en compte aussi bien les contraintes légales que les impératifs financiers. La CS2 a mandaté un juriste-conseil, spécialisé en architecture, qui a donné de bonnes pistes pour relancer le projet de la meilleure manière possible d'un point de vue juridique.

S'agissant du calendrier, la CS2 remettra son rapport avant les vacances d'été. Le Conseil communal pourra ainsi se prononcer, à la rentrée d'août, sur la suite à donner à ce dossier prioritaire. En effet, la situation de l'école devient urgente. Nous n'avons plus assez de classes afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions et l'état de certains locaux est inadapté.

Encore un mot au sujet de l'enquête administrative qui touche notre commune. Comme vous savez, le Gouvernement a rendu son rapport en date du 15 juin, en précisant qu'il se prononcera définitivement après l'exercice du droit d'être entendu. Cette procédure, toujours en cours, s'est terminée le 21 juin et nous n'avons pas encore de retour.

L'enquête confirme qu'aucun élément ne laisse à penser que les autorités communales ont cherché à cacher quoi que ce soit aux citoyens de Courtételle.

Des erreurs ont été commises mais l'honnêteté des élus et du personnel de l'administration communale n'a pas été remise en cause. Cependant, les différents organes communaux impliqués n'ont pas fait preuve, à des degrés divers, de toute la rigueur attendue dans l'accomplissement de leurs devoirs et obligations. De ce fait, depuis plus d'une année, le Conseil communal et l'administration portent une attention soutenue et particulière à la gestion financière de la commune qui a été renforcée.

L'enquête confirme que le montant de Fr. 977'000.-, dépensé pour l'étude du projet sans approbation formelle de l'organe compétent, devra être soumis dans les meilleurs délais au corps électoral. La votation pourrait intervenir rapidement, sur ce seul objet, ou être combinée avec un vote sur le nouveau projet de complexe scolaire. Le Conseil attend de connaître les conclusions du rapport de la CS2 avant de prendre une décision à ce sujet.

Courtételle s'est retrouvée dans la tourmente mais les autorités communales assument et sont prêtes à prendre leurs responsabilités pour aller de l'avant. Toutefois, la pause estivale arrive à point nommé pour se ressourcer et nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances. Mme le Maire remercie l'assemblée pour son attention.

Discussion :

A. M. : quelles incidences auraient pour la commune de Courtételle, le retrait de la ville de Delémont de Régiogaz ?

M. Jean-Claude Finger, précise qu'il n'y a aucune peur à avoir pour l'approvisionnement de gaz. D'après le directeur de Régiogaz M. Derungs, aucune incidence sur le prix d'achat du gaz. En ce qui concerne la sécurité elle est prise en charge par l'entreprise du gaz de Porrentruy qui a du personnel formé pour la gestion et l'exécution des travaux.

Mme le Maire confirme les propos de son collègue, elle a participé à un conseil d'administration de Régiogaz cet après-midi.

M. Jean-Claude Finger informe que le retrait de Delémont doit encore être confirmé par le conseil de ville et affirme que les communes n'auront pas de mal à s'organiser sans la ville de Delémont.

A.M. : demande si la sortie de la Commune de Delémont de Régiogaz ne remettra pas en cause les projets de l'Agglo ?

Mme le Maire affirme que ça n'aura pas d'incidence, car l'Agglo et Régiogaz ne sont pas liés directement. .

G. B. : nous informe qu'elle a compris et s'est étonnée en lisant le Quotidien Jurassien au mois de mai que Courtételle a déjà adhéré à la CCV (Centre de Collecte et de valorisation) du SEOD

Mme le Maire lui répond que le conseil communal qui a proposé à une future assemblée communale l'adhésion à la CCV, c'est seulement si l'assemblée accepte que l'adhésion se réalisera. Avant la prise de décision de l'assemblée communale, le conseil communal organisera une séance d'informations à ce sujet.

G. B. : ne comprend pas, car personne n'a démenti l'article erroné du Quotidien Jurassien.

Mme le maire confirme qu'effectivement c'est une erreur et que les autorités auraient pu la démentir.

Mme Alexandra Theubet précise que les informations suivront à l'automne et que le dossier se trouve actuellement au Service des communes. Le Délégué aux affaires communales, M. Riat, doit valider le volet financier et c'est à la suite de cette décision que le dossier pourra être présenté aux communes.

A.F. : pense aussi que l'article disait que nous avons presque adhéré à la CCV.

Mme Alexandra Theubet confirme que le conseil communal est favorable à adhérer à la CCV, mais qu'au final, c'est l'assemblée qui décidera.

H.S. : pourquoi devrions-nous adhérer ?

Pour l'instant, nous ne pouvons pas en dire plus et nous attendons la séance d'information.

A. F. : pourquoi le Conseil communal a décidé de faire la proposition d'adhérer à la CCV alors que la déchèterie de Courtételle fonctionne bien et que nous avons tout ce qu'il faut à Courtételle ?

Mme le Maire répond que le conseil pense qu'il faudra de toute manière faire le pas un jour pour une question financière liée à la valorisation des déchets et ceci pour une question financière liée à la valorisation des volumes des déchets. Alors pourquoi pas maintenant ?

H.S. : garder la déchetterie est quelque chose d'important pour les personnes âgées.

M. le Président informe que les citoyens auront l'occasion de rediscuter de ce point à l'avenir

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée et remercie sincèrement la population pour sa participation et souhaite une belle soirée à chacune et à chacun.

La séance est levée à 21.25 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

N. Lovy

L. Rich